

Taxes

Taxe de base annuelle

60 francs par personnes majeures résidentes de la commune
160 francs par appartements affectés à titre de résidence secondaire
200 francs pour les commerces, les entreprises et les entreprises agricoles

Taxe au sac, prix du rouleau (10 sacs) :

17 litres = CHF 17.00

35 litres = CHF 25.00

60 litres = CHF 40.00

Les rouleaux de sacs poubelles sont disponibles à l'administration communale et dans les commerces locaux.

Déchets particuliers

A partir du 1^{er} janvier 2020, les déchets particuliers seront taxés. Les feuilles vendues à la commune **au prix de CHF 20.00 par pièce**, munie de la signature d'un administrateur communal et du sceau de la commune décriront sommairement l'objet déposé. Ce document sera à remettre au gardien de la déchetterie lors du dépôt de l'objet en question. Exceptionnellement des feuilles pourront être distribuées à la déchetterie et une facture sera envoyée ultérieurement au propriétaire du déchet.

Liste exemple non exhaustive des déchets particuliers de plus de 1 m soumis au prix unique de CHF 20.00 par objet :

- **Encombrants** : matelas, meubles (armoire, chaise, table), canapé, lit et sommier, poutre de jardin.
- **Appareils électriques et électroniques** : tout appareil électrique et électronique de plus de 15 cm de grandeur maximale (tondeuse, lampe, écran d'ordinateur, machine à café, etc).

Tous les objets de dimension inférieure à 30 cm de côté ne sont pas acceptés dans la partie objet encombrant, ils doivent obligatoirement être mis dans des sacs taxés. Les sacs noirs ainsi que tout plastique et sagex ne sont pas acceptés, ils doivent être coupés si nécessaire et éliminés dans les sacs jaunes officiels. Les pots de fleurs triés par taille ainsi que les sacs de terre aplatis peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie.